

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 14 novembre 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/67
Rapporteur : M. Pierre PATELLI

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/67 concernant l'extension et la prolongation du droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à Hublot SA sur le solde des parcelles N° 1914, 1915 et 1916,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accepter l'extension et la prolongation du droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à Hublot SA sur le solde des parcelles N° 1914, 1915 et 1916 ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer un acte notarié octroyant une extension et une prolongation du droit de superficie à titre onéreux à Hublot SA sur le solde des parcelles N° 1914, 1915 et 1916 ;
3. d'affecter les montants encaissés à titre de droit de superficie au compte N° 310.4232.00 - *Redevance droit de superficie.*

Les conclusions du préavis sont acceptées par 85 oui et 1 abstention.

Pour extrait conforme levé le 15 novembre 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

